

ENJEUX ÉLECTORAUX au Nouveau-Brunswick - 2018

Sous chaque entête, vous trouverez une brève explication de l'enjeu, suivie de questions à poser aux candidats qui se présenteront chez vous ou lors d'une réunion.

1. Solide économie de transition - conserver vos emplois

L'humanité fait face à une crise sociale sur le plan des inégalités de revenu et à une crise environnementale sur le plan des changements climatiques. Ces crises ont une cause commune et elles nécessitent une solution commune. Leur principale cause, ce sont des politiques publiques qui appuient le droit à l'accumulation de fortunes privées au détriment du droit des personnes de vivre dans un environnement naturel et social propice à l'épanouissement. Au Nouveau-Brunswick, la crise sociale se manifeste le plus clairement dans :

- I. La difficulté qu'ont une majorité de personnes à avoir un emploi à salaire décent.
- II. L'effritement de la confiance des gens en la possibilité d'avoir accès lorsqu'ils en auront besoin à l'éducation, aux soins de santé et aux services sociaux.
- III. La concentration accrue de la richesse produite socialement entre les mains d'un nombre de plus en plus restreint de particuliers et de familles riches qui, ensemble, contrôlent plus qu'il ne faut des leviers financiers requis pour régler les deux premiers problèmes.

- Quelles mesures législatives proposez-vous pour :
 - Permettre au Nouveau-Brunswick de progresser vers une économie axée sur l'énergie propre
 - Soutenir la transition des travailleurs et des travailleuses (déplacés à cause de ces changements) vers les nouveaux emplois générés par une économie axée sur l'énergie propre
 - Garantir que les coûts afférents à cette transition seront équitablement partagés

2. Allègements fiscaux pour les grandes sociétés

Le Nouveau-Brunswick compte une cinquantaine de programmes d'exonération d'impôt, y compris des allègements fiscaux, des crédits d'impôt et des exemptions aux particuliers et aux sociétés. En 2003, le vérificateur général a recommandé que les recettes fiscales perdues en vertu de ces programmes apparaissent dans le budget annuel, mais elles n'y sont pas. Dans certains cas, les programmes visant à exonérer d'impôt les sociétés ont fait leur temps ou n'ont plus de raisons d'être, et pourtant ces programmes perdurent, diminuant ainsi les fonds publics qui pourraient servir au financement de programmes sociaux et environnementaux et d'infrastructures.

- Au Nouveau-Brunswick, dans l'ensemble, la charge fiscale des particuliers est plus élevée que celle des sociétés. Le gouvernement de la C.-B. et le gouvernement fédéral déclarent chaque année les exemptions d'impôt accordées. De cette façon, les législateurs et le grand public savent qui sont ceux qui bénéficient d'allègements fiscaux. Le vérificateur général a recommandé au gouvernement du N.-B. de faire de même. Appuiez-vous des mesures obligeant à rendre entièrement compte de ces allègements fiscaux? Comment?

3. Droits des Autochtones issus de traités et respect des traités

Le Traité de paix et d'amitié de 1725 a été signé par la Confédération Wabini qui regroupait les peuples Mi'kmaq (Micmac), Passamaquoddy et Wolastoquiyik (Maliseet) du Nouveau-Brunswick. Ce traité a également été signé par deux groupes autochtones de l'extérieur du N.-B.. Ces Autochtones n'ont cédé aucun territoire aux colons européens et ils n'ont pas renoncé à leurs droits d'intendance ni à leurs droits d'utilisation des terres. Aucun autre traité n'a remplacé ce document qui, pour l'essentiel, a été ignoré à mesure que s'établissaient ici de plus en plus de non-Autochtones. Et les gouvernements ont poursuivi leurs activités industrielles sur les soi-disant terres de la Couronne. Les gouvernements colonisateurs ont privé ces Autochtones de leurs moyens d'existence et de leur mode de vie en les obligeant à vivre dans des réserves et en leur retirant leurs territoires traditionnels de chasse et de pêche. La Cour suprême du Canada a rendu une décision en faveur des nations autochtones contre les gouvernements colonisateurs et condamnant leur violation délibérée de ces ententes. En ignorant ses obligations en vertu des traités, le Nouveau-Brunswick a enfreint les dispositions de ce document juridiquement contraignant. Le Traité de 1725 doit être respecté tout comme la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

- Compte tenu du Traité de paix et d'amitié de 1725, êtes-vous disposé à soutenir des initiatives qui rendraient aux peuples autochtones leurs obligations et leurs droits d'intendance sur les terres de la Couronne?

4. Plan forestier de 2014

Ce plan a été mis en œuvre en mars 2014 par le gouvernement conservateur de David Alward, qui l'avait élaboré de concert avec l'industrie derrière de portes closes. On y prévoyait d'augmenter la récolte forestière annuelle sur les terres (non cédées) de la Couronne de vingt-et-un pour cent par année, et ce pour 25 ans. Quelque 180 scientifiques et forestiers se sont opposés de façon véhémente au plan dans des lettres ouvertes adressées au gouvernement. À l'automne 2014, le gouvernement libéral s'est engagé à examiner le volet durabilité du plan. Il n'a pas pu démontrer que les bassins hydrographiques et la faune ne seront pas touchés. La destruction des forêts anciennes du N.-B et de zones écologiques d'importance, notamment de terres humides, de pentes abruptes, de zones tampons et de ravages de cerfs, se poursuit donc. Le surplus de bois provenant des terres (non cédées) de la Couronne actuellement sur le marché pèse lourdement sur les petits propriétaires de boisés qui, pour la plupart, ne peuvent plus gagner leur vie en exploitant leur forêt à cause du faible prix du bois récolté sur les terres publiques.

- Demanderez-vous une révision complète du Plan forestier de 2014, y compris la tenue de consultations publiques pour élucider les craintes entourant la surexploitation des ressources, l'inondation des terres et les répercussions sur la faune résultant de l'application des dispositions du plan?
- En vertu de la Loi sur les terres et les forêts de la Couronne, le gouvernement est tenu d'accorder la préférence au bois provenant des propriétaires de boisés privés plutôt qu'au bois provenant des terres publiques. Le gouvernement libéral ne tient pas compte de cette exigence. Que ferez-vous pour régler ce problème?

5. Privatisation des soins de santé à domicile et d'autres services publics essentiels

En privatisant les soins de santé à domicile, l'entretien des hôpitaux et d'autres services, le gouvernement remet des services importants entre les mains de multinationales. Ces entreprises, pour qui le bien-être de nos communautés n'est pas une véritable préoccupation, coupent souvent dans le personnel et les niveaux de services tout en fournissant les services à un coût plus élevé. Des hôpitaux en C.-B., en Ontario et au Québec l'ont constaté et ont réaffecté à ces différentes fonctions leurs propres employés. Les gestionnaires de sociétés privées ont des comptes à rendre à leurs

actionnaires, et non pas au public. Vitalité et son PDG, des groupes d'aînés et des défenseurs des soins de santé du N.-B. se sont opposé au transfert récent des services de soins de santé à domicile à la société Medavie.

- Que pensez-vous de la privatisation de services publics essentiels comme les soins de santé, l'approvisionnement en eau et l'électricité?

6. Réforme électorale et représentation proportionnelle

Dans un mode de scrutin fondé sur la représentation proportionnelle (RP), chaque vote compte. Dans le système majoritaire uninominal actuel, un parti qui remporte 39 pour cent des voix obtient 100 pour cent du pouvoir de décisions (61 pour cent des votes n'élisent personne) Dans un modèle de représentation proportionnelle, 39 pour cent des votes représentent 39 pour cent des sièges au gouvernement. En d'autres termes, il ne serait pas nécessaire de voter « stratégiquement ». Vous pourriez voter selon vos convictions. Peu importe où vous vivez, votre vote aurait réellement de l'importance pour tous les partis. Ils mettraient beaucoup d'efforts pour l'avoir.

- Presque toutes les démocraties libérales dans le monde adhèrent à une forme ou une autre de représentation proportionnelle afin de s'assurer que les dirigeants élus représentent véritablement leurs électeurs. Votre parti appuie-t-il la représentation proportionnelle?

7. Stratégie de l'eau

L'eau douce est notre ressource la plus précieuse. Elle est mise à risque par la privatisation (embouteillage de l'eau et exportation), par la contamination (manque de surveillance de la ressource) et par une réglementation laxiste des mines et du développement industriel. Le déboisement, la sédimentation, l'érosion et la prolifération des algues menacent également notre eau douce. En 2002, le gouvernement libéral a adopté un règlement général (sur la classification de l'eau) afin de protéger l'eau de surface et il a mis à niveau ce règlement en 2008. Toutefois, le gouvernement ignore sa propre loi et a mis en veilleuse la classification de l'eau. Pressé de déployer une stratégie globale de l'eau, le gouvernement a néanmoins élaboré un nouveau plan en 2017. Malheureusement, ce plan ne s'inscrit pas dans un cadre législatif, il n'attribue pas de responsabilités pour l'exécution des tâches et il ne fixe pas de calendrier de mise en œuvre. En 2017, une mesure positive a tout de même été adoptée, à savoir l'obligation de produire des plans de gestion des bassins hydrographiques du Nouveau-Brunswick.

- Est-ce qu'une stratégie de l'eau est importante pour vous? Si oui, est-ce que la mise en œuvre de ses dispositions sera une priorité pour vous?
- Seriez-vous en faveur d'étudier les effets des coupes à blanc sur la santé de nos rivières, nos ruisseaux et nos lacs et de poser des gestes pour en réduire les effets négatifs?

8. Mine Sisson

On propose d'établir en amont du bassin hydrographique vierge de la Nashwaak une des plus grandes mines de tungstène à ciel ouvert au monde et un des plus grands sites de stockage de résidus au Canada. Le groupe d'experts du N.-B. chargé de l'étude d'impact environnemental a prévenu que la mine constituait un risque sur le plan économique à cause de la faible teneur du minerai, qu'elle était susceptible de fermer prématurément, qu'elle présentait des risques de contamination advenant la rupture catastrophique des bassins de retenue des résidus et que la province devrait engager des sommes considérables pour la réhabilitation des sols et le traitement de l'eau. La société-mère, HDI, est reconnue pour le parrainage de coentreprises d'exploitation minière accumulant les échecs.

- Quelles règles mettriez-vous en place et quelles seraient vos exigences de cautionnement pour protéger le N.-B. des problèmes catastrophiques vécus à Mount Polley en C.-B. en 2014?
- Êtes-vous en faveur de continuer d'investir l'argent des contribuables et nos ressources dans cette mine?
- Veuillez préciser. Quelles sont les répercussions probables sur nos ressources hydrographiques et nos stocks de poisson si cette mine se concrétise?

9. Épandage d'herbicides dans les plantations et les emprises

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a ignoré les quelque 35 000 électeurs qui ont signé une pétition pour s'opposer à l'épandage d'herbicides dans les forêts publiques par Énergie NB. En 2017, les contribuables du N.-B. ont payé 2,4 millions de dollars de leurs poches pour l'épandage d'herbicides (mélanges de glyphosate) sur les terres forestières publiques au seul profit des entreprises qui y cultivent des plantations de résineux. Le remplacement de l'épandage par des pratiques sylvicoles manuelles permettrait de créer mille emplois directs. Sans compter qu'en convertissant nos forêts diversifiées de grande qualité en plantations, on prive le N.-B. de la possibilité de développer des produits à valeur ajoutée à partir de nos arbres. Les effets de l'épandage d'herbicides sur la santé de la faune et des poissons inquiètent beaucoup les gens du N.-B., une province où la chasse et la pêche sont importantes sur le plan économique et culturel. Trente pour cent de l'épandage d'herbicides dans les forêts au Canada se déroulent dans notre petite province et contribuent sans doute considérablement à la diminution de notre cheptel de cerfs de Virginie (30 pour cent de ce qu'il était auparavant).

- Appuieriez-vous activement l'interdiction d'épandre des herbicides sur les terres de la Couronne et les emprises d'Énergie NB?
- Que ferez-vous si l'interdiction d'épandage n'est pas inscrite dans le programme de votre parti politique?

10. Gaz de schiste

Le gouvernement a imposé par décret un moratoire indéfini sur l'exploitation du gaz de schiste au N.-B. Le moratoire n'étant pas assujéti à une loi, il peut être annulé en tout temps par le gouvernement au pouvoir. Depuis l'imposition du moratoire, des centaines d'études scientifiques sur tous les aspects du gaz de schiste ont été réalisées. La vaste majorité de ces études révèle que l'exploitation du gaz de schiste entraîne des problèmes croissants liés à l'utilisation de l'eau, à la contamination de l'eau, à la pollution de l'air, à la santé publique, à l'évacuation des eaux usées, aux tremblements de terre et qu'elle contribue grandement aux changements climatiques. La situation économique de l'industrie du gaz de schiste n'est pas reluisante en ce moment. Les sociétés empruntent de l'argent et beaucoup font faillite à cause des surplus et des bas prix, de la concurrence provenant des énergies renouvelables à moindre coût et des exigences de la lutte contre les changements climatiques. La nécessité de réduire leurs coûts et d'automatiser leurs activités a également eu pour conséquence de diminuer le nombre d'emplois dans l'industrie.

- Compte tenu des menaces attestées que présente le gaz de schiste pour la santé, l'eau, l'environnement, et compte tenu de la nécessité de lutter contre les changements climatiques, pourquoi inviter cette industrie au Nouveau-Brunswick?

THE
COUNCIL
OF CANADIANS



LE
CONSEIL
DES CANADIENS

FREDERICTON
cofcfredericton@gmail.com